

22 novembre 2011

AVIS AU PUBLIC

=====

ENQUETE PUBLIQUE DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE
LA FLOTTE – ST MARTIN DE RÉ

Par arrêté du 21 novembre 2011, le Président du Syndicat Intercommunal d'assainissement de LA FLOTTE – SAINT MARTIN DE RÉ a ordonné l'ouverture de l'enquête publique des zonages d'assainissement des communes de LA FLOTTE et SAINT MARTIN DE RÉ.

A cet effet, Monsieur Jacques BOISSIERE, domicilié 6 rue Rambaud à LA ROCHELLE (17000), a été désigné en qualité de Commissaire –Enquêteur, et, Monsieur Alain AUTEFFE, domicilié 11 rue de la Seigneurie à LOIRÉ SUR VÉRINES (17540), a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif.

L'enquête se déroulera en Mairies de LA FLOTTE et SAINT MARTIN DE RÉ, du JEUDI 15 DÉCEMBRE 2011 au LUNDI 16 JANVIER 2012 inclus.

Le Commissaire-Enquêteur recevra

En mairie de LA FLOTTE, les JEUDI 15 DECEMBRE 2011 de 9H30 à 12H00 et
LUNDI 16 JANVIER 2012 de 14H00 à 16H30

En mairie de ST MARTIN DE RÉ, les JEUDI 15 DÉCEMBRE 2011 de 14H00 à 16H30 et
LUNDI 16 JANVIER 2012 de 9H30 à 12H00

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur les zonages d'assainissement pourront être consignées sur le registre d'enquête en mairie de LA FLOTTE ou de S MARTIN DE RÉ. Elles pourront également être adressées au Commissaire-Enquêteur par écrit, aux adresses suivantes :

- Mairie de LA FLOTTE 25, cours Félix Faure 17630 LA FLOTTE
- Mairie de ST MARTIN DE RÉ, Place de la République 17410 ST MARTIN DE RÉ

Le Président du S.I.A.,

Léon GENDRE